



Frais exceptionnels

Par jeannette

Bonjour,

Je suis maman de 2 enfants. Suite au divorce, un de mes fils réside chez son père et mon autre fils réside à mon domicile. J'ai toujours assumé l'entièreté des frais inhérents à mon fils y compris ceux exceptionnels encore récemment. Le père me prévient que mon fils dont il a la charge, a besoin de soins médicaux (non urgent et non vitaux.) sans jamais évoquer la question financière. Puis il me fait parvenir les devis avec le reste à charge, les dates des rdv fixés où il me demande ma participation financière en invoquant le jugement de divorce qui indique le partage par moitié des frais exceptionnels en cas d'accord préalable alors qu'il prétend ne pas avoir de problèmes financiers. Les soins n'ont pas encore commencé. Il me menace de recourir au Jaf pour me rappeler mes obligations, alors que je n'ai jamais dit que je refusais de participer pour que ces soins soient réalisés. Légalement parlant le mail est-il une forme suffisante pour ce type de requête ou la lettre recommandée est elle nécessaire?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par morobar

Bonjour,

Légalement parlant le mail est-il une forme suffisante pour ce type de requête ou la lettre recommandée est elle nécessaire?

Le jugement est intervenu.

Un simple coup de téléphone est suffisant.

Après on entre dans le contentieux.